

Atelier d'analyse de la pratique ECLAIRA n°3 Montage et contractualisation de projets en économie circulaire

Compte-rendu de l'atelier du 11 octobre 2018 au Centre Intercommunal de Traitement des Eaux Usées (CITEAU) à Belleville

Les ateliers d'analyse de la pratique ECLAIRA sont des ateliers participatifs destinés aux porteurs de projets d'économie circulaire. Chaque atelier aborde une thématique permettant aux participants d'échanger avec d'autres autour de leur expérience en vue d'améliorer leurs pratiques en matière d'économie circulaire.

Ce troisième atelier avait pour thème « **Montage et contractualisation de projets en économie circulaire** ». En s'appuyant sur leur propre expérience, les participants ont échangé à partir des questions suivantes :

Comment l'économie circulaire réinterroge-t-elle le montage des projets ? Quelles dimensions prendre en compte et comment les intégrer au projet ? Quels défis rencontrés concernant les aspects juridiques ? Comment y répondre ?

L'atelier a pris place au Centre Intercommunal de Traitement des Eaux Usées (CITEAU) de Belleville (69).



Les ateliers d'analyse de la pratique ECLAIRA sont organisés et animés par le [CIRIDD](#), avec le soutien de la [Région Auvergne-Rhône-Alpes](#), dans le cadre des activités du Réseau de l'économie circulaire en Auvergne-Rhône-Alpes.

**Le prochain atelier aura lieu le 22 novembre 2018 de 14h à 17h
dans les locaux de la société Picture à Gerzat (63).**

Présentation des démarches réalisées au CITEAU

Témoignage de Frédéric PRONCHERY, Président du Syndicat de Traitement des Eaux Usées Saône Beaujolais (STEU SB).

Le Centre Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Belleville traite les eaux des communes de Belleville, Saint Jean d'Ardières et Taponas. Il a été le premier en France à mettre en œuvre un système de récupération de chaleur des eaux épurées. C'est aujourd'hui une démarche que l'Agence de l'eau encourage et qui est déjà reproduite sur certains territoires.

Le CITEAU a été construit en 2011 pour remplacer l'ancienne station qui ne remplissait plus correctement ses fonctions. Les équipements devaient répondre à une volonté d'exemplarité de la collectivité et s'inscrire dans les politiques territoriales engagées : TEPOS, TEPCV, PCET puis PCAET... Il s'agissait d'un gros investissement dans une zone comportant plusieurs contraintes (localisation en bordure d'autoroute, périmètre d'un bâtiment classé...).

L'objectif a donc été de créer un laboratoire d'idées en matière de développement durable. Ainsi, des bâtiments basse consommation ont été construits et équipés d'un toit végétalisé et de puits de lumière. Une zone biodiversité a également été créée sur les espaces vacants autour de la station. Pour aller plus loin dans l'exemplarité, l'idée est née de créer un réseau de chaleur en utilisant la chaleur fatale des eaux épurées. Des études de faisabilité réalisées en 2012 ont démontré la pertinence du projet dont les travaux ont démarré en 2014.

Le promoteur du programme immobilier voisin du CITEAU, d'abord opposant à l'installation de tels équipement à proximité, a accepté de revoir ses plans pour intégrer le réseau de chaleur. Ce dernier permet d'alimenter en chauffage des logements sociaux, commerces et bureaux. Le système est en train de s'agrandir à d'autres bâtiments de l'ensemble immobilier.

Le STEU a dû mener un travail avec les services de l'Etat pour modifier ses statuts afin de pouvoir produire et vendre de l'énergie. Un budget annexe dédié à cette activité a été créé. Un travail juridique a été réalisé pour établir des contrats de chaleur. Le STEU a cherché des financements et obtenu le soutien de l'Agence de l'eau, de L'ADEME, du Département du Rhône et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le marché passé a dans un premier temps pris la forme d'un contrat Réalisation-Exploitation-Maintenance avec obligation de résultat pour l'entreprise, l'exploitation est ensuite passée en régie.

La communication et la valorisation représentent un volet important de la démarche. Le site joue aujourd'hui un rôle pédagogique.

Des comparatifs sur la performance, le coût pour l'utilisateur et le bilan environnemental ont été réalisés. Le bilan est positif et les prévisions ont été dépassées. Le coefficient de performance s'avère très bon. Comparée à un chauffage au gaz, la récupération de chaleur permet une réduction de 70% des gaz à effets de serre.

Pour plus de détails, consultez [la fiche Eclaira](#).

Des participants aux profils variés :

Frédéric PRONCHERY, président du STEU SB, Sylvain MOREL, directeur des espaces extérieurs pour Belleville, CCSB et CITEAU, Bruno CHATAIGNON, directeur général de [Pic Bois SA](#)¹, Gilbert FUCHS, chef de projet économie circulaire à [Arkema](#), Guillaume LEMAIRE, en reconversion professionnelle, Sophie MÉTÉNIER-GRAND, avocat en environnement et droit public, François MORETTI, responsable commercial pour la Région AuRA à [Base Innovation](#), Aline RICHIR, chargée de projets d'innovation à [Axelera](#).

Réflexion collective : Montage et contractualisation de projets en économie circulaire

Les échanges entre les participants ont permis d'aborder différents points :

- **Les aspects juridiques**

Le droit est souvent vu comme une contrainte et une fin en soi alors que c'est un outil dans le montage de projet. Ce sont la volonté politique et les idées qui orientent l'utilisation des outils juridiques.

Les projets multi-acteurs interrogent sur la propriété des réalisations et plus précisément sur la propriété intellectuelle. Dans le cas du CITEAU, ce n'est pas un aspect qui a été abordé dans le cahier des charges lors de l'élaboration du marché. Ce n'est pas dans les habitudes ni dans les compétences de la collectivité de déposer des brevets.

La collectivité a valeur d'exemple, elle porte l'intérêt général et ne recherche pas la lucrativité. Elle joue un rôle important dans l'expérimentation de ce genre de projet innovant.

Les projets peuvent passer par un accord de consortium, les partenaires se partagent les rôles et les rétributions. Dans un consortium les éventuels financements obtenus sont partagés suivant la contribution de chacun.

Un levier dans l'économie circulaire est l'innovation. Accepter les variantes dans les marchés publics permet d'accéder à cette innovation.

- **La coopération au sein des projets**

L'innovation se trouve déjà dans la manière de travailler : le contexte client-fournisseur est dépassé. Dans les projets d'économie circulaire, l'objectif des différents acteurs n'est pas forcément le même mais ils ne se placent plus dans une posture du chacun pour soi. Il est nécessaire de lever les barrières et les *a priori* sur les différents acteurs et de travailler de manière transversale, avec des représentants de différents domaines.

Il est souvent plus aisé de travailler avec des acteurs voisins, en circuit court. C'est une dimension importante de l'économie circulaire (ex : des déchets qui deviennent des ressources en local). Cela signifie aussi que lorsque l'on cherche à étendre un projet sur un autre territoire, on se retrouve à nouveau devant une page blanche.

- **Les financements disponibles**

Il existe de plus en plus d'aides financières pour soutenir le montage de projets en économie circulaire, qu'elles soient sous forme de subventions ou d'avances remboursables. Ces aides sont notamment distribuées via des appels à projets portés par l'ADEME, la Région, l'Union

¹ Initiative traitée dans le Bulletin ECLAIRA n°11 et présente sur eclaira.org

Européenne, la Caisse des Dépôts, les éco-organismes... Ainsi, on retrouve des financements adaptés à toutes sortes de configurations de projets d'économie circulaire.

Par ailleurs, certaines pratiques sont particulièrement encouragées. Par exemple, l'Agence de l'eau encourage les entreprises à réutiliser leurs eaux usées dans leur process et dans l'entretien d'espaces verts.

Force est de constater un foisonnement des AAP mais qui s'avère être peu lisible pour les porteurs de projets. S'ils connaissent mal les mécanismes des aides publiques, il est difficile de s'orienter dans cet univers. Certains AAP comme les fonds européens paraissent encore plus difficile à atteindre. Par ailleurs, la réponse aux appels à projets peut se révéler chronophage. Ainsi, des professionnels se sont spécialisés dans l'accompagnement aux structures dans leur recherche de financements : consultants, pôles de compétitivités, institutions... Les pôles de compétitivité ont notamment ce rôle d'orientation. Le réseautage permet également de mieux connaître les acteurs vers qui se tourner.

- **La communication et la valorisation du projet**

Dans le montage de projet, il est important de prévoir le volet communication et valorisation auprès des administrés (notion de fierté du territoire) ou auprès des consommateurs / utilisateurs.

La pédagogie permet de valoriser les démarches. Par exemple, le CITEAU organise régulièrement des visites de site, notamment auprès des scolaires.

Marquer la différence d'un produit qui s'inscrit dans l'économie circulaire par un label ou un design particulier permet de le valoriser. L'image est très importante dans certains secteurs pour pouvoir vendre (ex : producteurs agricoles).

- **La prise en compte de l'économie circulaire dans le montage de projets**

Les politiques publiques en faveur du développement durable favorisent le déploiement des projets d'économie circulaire.

Pour les entreprises, l'économie circulaire n'est pas qu'un outil de communication, elle représente un véritable intérêt économique et un modèle de développement économique viable. L'intégration de l'économie circulaire peut passer par la création d'une marque.

Les déclencheurs sont divers :

- Attentes des consommateurs
- Sensibilité des chefs d'entreprise
- Contraintes du type responsabilité du producteur, pollueur-payeur
- Coût de la production de déchets...

Pour l'entreprise, être responsable socialement et en matière d'environnement peut faciliter le recrutement et attirer des investisseurs. Avec le temps, un écosystème vertueux se forme autour d'elle.

Le coût des solutions à court terme peut en revanche parfois représenter un frein. Les assurances sont aussi une dimension que l'on oublie souvent de mentionner mais qui peuvent bloquer un projet. Les assurances se basent sur des statistiques, ce qui peut poser problème pour des projets innovants.

Au contraire, la commande publique est un levier. L'économie circulaire peut être soutenue via les critères de notations des appels d'offres et la bonification des entreprises certifiées pour certaines normes.

En conclusion...

- Bien préparer et bien prendre en compte toutes les dimensions du projet dès le début
 - Technique
 - Scientifique
 - Financier
 - Juridique ...
- Le financement est un point clé, les dispositifs de financement se sont beaucoup développés
- Ne pas hésiter à aller chercher l'outil le plus adapté
- Ne pas hésiter à s'entourer, avoir une approche partenariale, casser l'approche client/fournisseur. Chacun apporte sa spécificité
- Valoriser et communiquer